

Conseil municipal du 3 avril 2024 à 19h30

Convocation du 29 mars 2024

Présents : Hélène MAZIÈRES, Léa BESSAGUET, Maryline BOIS, Bruno BESSAGUET, Stephan COUROUX, Alain RODRIGUEZ, Albert BENON, Erick CADET, Jean-François LOUISON, Julie DEPONT.

Absents: Mélanie JOUHANIN, Lilian BRAUD, Sébastien CHAVIGNEAU, Clément LELIÈVRE.

Ordre du jour :

1. Candidature au programme ACTEE+CHENE
2. Vote des taxes communales
3. Vote du compte de gestion 2023
4. Vote du compte administratif 2023
5. Affectation des résultats 2023
6. Vote du budget primitif 2024 + taux de fongibilité des crédits
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le conseil est invité à signer le procès-verbal de la réunion précédente.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant le vote des taxes et l'affectation des résultats 2023. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le conseil désigne comme secrétaire de séance : Julie DEPONT

1. Candidature au programme ACTEE+CHENE

Monsieur le Maire nous présente le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités territoriales des Collectivités Concédantes et des Régies), vise à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est d'aider les collectivités à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser la passage à l'acte. Il s'agit de la troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

Le programme permettra ainsi:

- une aide technique et organisationnelle à destination de collectivités incluant une cellule d'accompagnement composée d'experts, un centre de ressources avec des cahiers des charges-type directement utilisables par les collectivités, des guides, des formations, des MOOC et outils numériques d'analyse,
- le cofinancement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics des collectivités et de l'éclairage public via des appels à projets ouverts favorisant le recours à des solutions mutualisées, intégrant l'efficacité énergétique et s'inscrivant dans le long terme.

Le Fonds CHÈNE apporte un soutien financier particulier, via les différents bonus, aux actions et structures suivantes : pérennisation des postes d'économies de flux, schémas directeur immobilier énergie (SDIE), études de décarbonation, actions ciblées sur les écoles via un partenariat avec la Banque des territoires, communes rurales et DROM.

Le Fonds CHÈNE finance en partie les actions suivantes :

- Les postes d'économies de flux, véritables ambassadeurs de l'efficacité énergétique au sein des collectivités,
- Les outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques afin de cibler les gisements d'économies d'énergie,
- Les études énergétiques (technique, financière) pour caractériser son patrimoine et vérifier la faisabilité des travaux,
- Les études de MOE pour affiner les programmes de rénovation énergétique
- Les prestations d'AMO pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions techniques, juridiques et financières en lien avec l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, la ville de Moragne assume un rôle crucial et propose activement la candidature à l'appel à projet ACTEE+ CHÈNE visant à accompagner les collectivités territoriales dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Considérant la nécessité d'être acteur de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux pour faire face aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux et conforter l'attractivité et l'activité économique du territoire,

Considérant l'intérêt à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE + CHENE porté par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités territoriales des Collectivités Concédantes et des Régies) dans l'accompagnement et la massification des opérations de rénovation du parc tertiaire des collectivités,

Considérant que la CARO est désignée coordonnateur du groupement,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu :

- approuve la candidature de notre commune au programme ACTEE+ CHENE,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention initiale ainsi que tout autre document relatif au projet (avenant).

2. Vote des taxes communales

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2024.

Il propose d'augmenter les taux de 1% soit 1,009910% pour 2024 et donc de passer :

- la taxe foncière (bâti) à 40,76% au lieu de 40,36%,
- la taxe foncière (non bâti) à 49,79% au lieu de 49,30%,
- la taxe d'habitation à 10,44% au lieu de 10,34%.

Le montant prévisionnel du produit attendu pour 2024 au titre de la fiscalité directe locale sera de 244 579€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation de 1% .

3. Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire nous présente le compte de gestion 2023 de la commune, établi par Madame la perceptrice, ce dernier est conforme au compte administratif à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

4. Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire nous présente le compte administratif 2023 de la commune, établi par ses soins, comprenant le fonctionnement et l'investissement.

Le conseil municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

Monsieur Albert BENON, doyen de l'assemblée, propose le vote du compte administratif 2023 que le Conseil adopte à l'unanimité (cf. annexe).

5. Affectation des résultats 2023

Après l'approbation du compte administratif 2023, Monsieur le Maire nous présente l'affectation des résultats 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire (cf. annexe).

6. Vote du budget primitif 2024 + taux de fongibilité des crédits

Monsieur le Maire nous présente le budget primitif de la commune 2024 qui est adopté à l'unanimité (cf : pièce jointe).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le montant des subventions versées aux associations (cf : pièce jointe).

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section à compter du 1er janvier 2024.

7. Divers

- Une demande de l'association "À nous l'énergie" nous est parvenue à la mairie afin de savoir s'il était possible de leur prêter une salle dans le but de faire connaître leur projet de création de société citoyenne. En effet, cette association travaille à créer des sociétés de production d'énergie renouvelable en Charente Maritime. Leur intérêt est de fédérer des citoyens afin de créer une société et produire de l'énergie sur le territoire de la CARO dont la direction serait tenue par ces mêmes citoyens. Le Conseil municipal propose la salle des associations.
- Le foyer rural demande une participation financière pour un groupe qui se produira lors de la fête de la musique.
- Le mercredi du Jazz aura lieu le 31 juillet 2024.
- Maryline Bois nous informe d'un dysfonctionnement de l'éclairage public rue du Château.

Séance levée à 22h10.

Le prochain conseil municipal aura lieu à la fin du mois d'avril.

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

	Année 2023		
	Budget	Réalisé	% réal.
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes assimilés	76 000,00	20 162,37	27
Total dépenses réelles hors opérations	76 000,00	20 162,37	27
308 - SALLE POLYVALENTE	4 500,00	2 499,00	56
401 - TRAVAUX VOIRIE	231 000,00	200 639,14	87
409 - TRAVAUX ECOLE	516 035,75	241 186,16	47
506 - ECLAIRAGE PUBLIC	1 000,00		0
608 - CABINET INFIRMIER	2 000,00		0
Total dépenses opérations d'invest.	754 535,75	444 324,30	59
Total dépenses d'investissement	830 535,75	464 486,67	56

	Année 2023		
	Budget	Réalisé	% réal.
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
001 - Excédent d'investissement reporté	62 310,60	62 310,60	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	17 000,00	17 433,46	103
13 - Subventions d'investissement reçues		11 979,20	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	280 000,00	220 000,00	76
Total recettes réelles hors opérations	369 310,60	311 723,26	84
401 - TRAVAUX VOIRIE	158 095,20	21 672,50	14
409 - TRAVAUX ECOLE	289 429,95	65 828,99	23
506 - ECLAIRAGE PUBLIC	500,00		0
Total recettes opérations d'invest.	448 025,15	87 501,49	20
Total recettes d'ordre	13 200,00	11 561,22	88
Total recettes d'investissement	830 535,75	410 785,97	50

	Année 2023		
	Budget	Réalisé	% réal.
SOLDE D'INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement		-53 700,70	0

Séance du 03 avril 2024

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Bruno BESSAGUET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	0 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BENON Albert, Mme BESSAGUET Léa, M. BESSAGUET Bruno, Mme BOIS Maryline, M. CADET Erick, M. COUROUX Stéphan, Mme DEPONT Julie, M. LOUISON Jean-François, Mme MAZIERES Hélène, M. RODRIGUEZ Alain

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

M. BRAUD Lilian, M. CHAVIGNEAU Sébastien, Mme JOUHANIN Mélanie, M. LELIEVRE Clément

Date de la convocation
29 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
29 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme DEPONT Julie

____/____/____
et publication du
____/____/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BESSAGUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 03 avril 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	67 073,88
- un excédent reporté de :	27 587,40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	94 661,28
- un déficit d'investissement de :	53 700,70
- un excédent des restes à réaliser de :	73 194,87
Soit un excédent de financement de :	19 494,17
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	94 661,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	19 494,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	75 167,11
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	53 700,70

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire Bruno BESSAGUET

le(s) secrétaire(s) de séance

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

	Budget Primitif 2024			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001 - Déficit d'investissement reporté	53 700,70		53 700,70	0,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 494,17		19 494,17	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	248 879,66		248 879,66	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	322 074,53		322 074,53	0,0
308 - SALLE POLYVALENTE	3 000,00		3 000,00	0,0
401 - TRAVAUX VOIRIE	18 000,00		18 000,00	0,0
402 - SCHEMA DECI	10 500,00		10 500,00	0,0
409 - TRAVAUX ECOLE		274 849,59	274 849,59	0,0
502 - MAIRIE	5 000,00		5 000,00	0,0
506 - ECLAIRAGE PUBLIC	1 000,00		1 000,00	0,0
606 - ACQUISITION BOIS	7 000,00		7 000,00	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	44 500,00	274 849,59	319 349,59	0,0
Total dépenses d'investissement	366 574,53	274 849,59	641 424,12	0,0

	Budget Primitif 2024			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 000,00		75 000,00	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	4 570,79		4 570,79	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	200 000,00		200 000,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	279 570,79		279 570,79	0,0
401 - TRAVAUX VOIRIE		124 443,50	124 443,50	0,0
409 - TRAVAUX ECOLE		223 600,96	223 600,96	0,0
Total recettes opérations d'invest.		348 044,46	348 044,46	0,0
Total recettes d'ordre	13 808,87		13 808,87	0,0
Total recettes d'investissement	293 379,66	348 044,46	641 424,12	0,0

	Budget Primitif 2024			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
SOLDE D'INVESTISSEMENT				
Solde d'investissement	-73 194,87	73 194,87	0,00	0,0

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Budget Primitif 2024	
	Propositions nouvelles	Var./ N-1
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	12 918,00	
ACCA	200,00	
A.C.C.A	200,00	
ASSOCIATION ENFANCE ET ADOLESCENCE	200,00	
ASSO ENFANCE	200,00	
CAP CENTRE SOCIAL	918,00	
C.A.P C.S	918,00	
FNACA	200,00	
FNACA	200,00	
FOYER RURAL	200,00	
FOYER RURAL	200,00	
LES PTITES CANAILLES	11 000,00	
LES PETITES CANAILLES	11 000,00	
SECTION ANCIENS COMBATTANTS	200,00	
ANCIENS COMBATTANTS	200,00	
TOTAL DES SUBVENTIONS	12 918,00	